



Mairie d'Ecoen
Place de l'Hôtel de Ville
95440 – ECOEN
01 39 33 09 00

PROCES-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 12 mars 2025

Etaient présents : Catherine DELPRAT, Philippe SELOSSE, Evelyne JUMELLE, Nicolas BARBELANE, Philippe SEFERIAN, Frédérique THON, Eric MALLE, Mona ICHALALENE, Brigitte DE MIL, Jacques WALQUENART, Dominique MENIR, Myriam KESSAI, Annick THOMAS, Jean-René FAIVRE, Françoise TRANCHART, Christine PENELOUX, Joseph BRIAND, Séverine BONNIN, Karine MICHELY, Benoît HUET, Valérie BORDI

Procurations : Franck ROUSSIN à Séverine BONNIN, Christine LETTRY à Catherine DELPRAT, Yves RICHARD à Frédérique THON, Bruno LOMBARD à Karine MICHELY, Vincent NOEL à Benoît HUET, Grégory VIRLY à Valérie BORDI

Absents non excusés : Sylvie LEON, Sandra HAUG

Secrétaire de séance : Dominique MENIR

Ordre du jour :

Décisions municipales prises dans le cadre de la délégation du Conseil municipal
Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 9 décembre 2024

1. Débat d'Orientations Budgétaires 2025 – budget communal
2. Avances sur subventions
3. Subvention exceptionnelle pour Mayotte
4. Révision de l'attribution de compensation
5. Modification du tableau des effectifs - Création de poste

Questions diverses

Mme le Maire annonce avoir reçu la démission de M. Philippe SELOSSE en tant que 1^{er} adjoint. Il occupera ses fonctions jusqu'au retour de la Préfecture et restera ensuite conseiller municipal.

Décisions municipales prises dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal

Décision n° 01/25

Une décision budgétaire modificative portant virement de crédits de chapitre à chapitre a été faite dans le cadre de la M57 (Fongibilité des crédits).

Les virements suivants ont été autorisés :

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
CHAP.	NATURE	MOUV.	CHAP.	NATURE	MOUV.
13	1322 – SUBVENTION REGION	0.49	10	10222 - FCTVA	- 10 560.68
20	2031 – FRAIS D'ETUDES	-0.49	040	28128 – AMORTISSEMENT AGENCEMENT DE TERRAIN	2 588.20

				281351 – AMOR. BATIMENT PUBLICS	907.13
				281568 – AMOR. OUTIL INCENDIE	389.90
				281572 – AMOR MAT. TECH. SCOLAIRE	1 947.99
				28158 – AMOR. MAT. TECHNIQUE	91.39
				281828 – AMOR. MAT. TRANSPORT	2 952.82
				281848 – AMOR. MOBILIER	980.42
				28188 – AMOR. AUTRES IMMO	702.83
TOTAL		0	TOTAL		0
FONTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
CHAP.	NATURE	MOUV.		NATURE	MOUV.
65	6541 – CREANCES EN NON VALEUR	- 24 452.00			
042	6811 – DOTATION AUX AMORTISSEMENT	10 561.00			
73	7392221 – FPIC	13 891.00			
TOTAL		0			

Décision n° 02/25

Une convention de séjour a été passée avec l'association Rev'Alizes représentée par Monsieur Yann FACCHETTI, Directeur, dont le siège social est situé à LILLE (59000), 73 rue de Turenne, pour l'organisation d'un séjour au ski au sein de l'établissement l'Hôtel Cannon, d'Oro (à Chiusa di Pesio, Italie) pour un groupe de 29 personnes composé de 25 enfants et 4 accompagnateurs du 21/02/2025 au 28/02/2025 pour un montant de 23 200 € T.T.C.

Cette convention comprend :

- L'hébergement,
- La pension complète,
- Les forfaits de ski semaine,
- La location du matériel de ski ou surf,

- Les navettes pour se rendre aux pistes,
- Les cours de ski : 2 heures x 5 jours,
- L'activité snowtubing,
- Les frais de dossiers et les droits d'adhésion,
- Le transport en car au départ de la commune.

Décision n° 03/25

Une convention a été passée avec l'association ACBIF, représentée par Monsieur Cyrille GIROUX, Président, dont le siège social est situé à ECOUEN (95440), Place de la Mairie, pour des activités avec les enfants au sein des écoles dans le cadre de la prévention des accident chiens-enfants. Cette convention est établie à titre gracieux et pour une durée indéterminée.

Décision n° 04/25

Un marché pour la restructuration du centre technique municipal a été passé avec les sociétés suivantes :

Lot 2 : Gros œuvre, attribué à la société Caroland, représentée par Eric FIDELIN, Dirigeant, dont le siège est situé à BERTHECOURT (60370), 130 Rue Bertine, pour un montant de 237 510.51 € H.T. Le délai d'exécution est de 7 mois.

Lot 4 Menuiseries extérieures, attribué à la S.A.R.L Glodt, représentée par Jean-Paul GLODT, Dirigeant, dont le siège est situé à BEAUVAIS (60000), 50 bis rue de St Just en chaussée, pour un montant de 41 919.31 € H.T. Le délai d'exécution est de 7 mois.

Lot 5 Métallerie, Ferronnerie, attribué à la Société Stores et Fermetures, représentée par Alexandre ROUX, Dirigeant, dont le siège est situé à GENNEVILLIERS (92230), 4 rue Joseph Leclainche pour un montant de 78 779.50 € H.T. Le délai d'exécution est de 7 mois.

Lot 6 Electricité courts forts, courants faibles, attribué à la Société UTB, représentée par Charles-Henri MONTAUT, Président, dont le siège est situé à ROMAINVILLE (93230) 59 avenue Gaston Roussel pour un montant de 102 835.75 € H.T. Le délai d'exécution est de 7 mois.

Lot 7 Peinture, attribué à la SARL Aveline, représentée par Monsieur Jean AVELINE, Gérant, dont le siège est situé à PIERRELAYE (95480) ZI du chemin du Parc Rue des Marcots pour un montant de 35 686.00 € H.T. Le délai d'exécution est de 7 mois.

Lot 8 VRD et espaces verts, attribué aux Etablissement PTP, représentée par Monsieur José PELLE, Dirigeant dont le siège est situé à CHOISY AU BAC (60750), 976 rue du Président Roosevelt pour un montant de 100 000.00 € H.T. Le délai d'exécution est de 7 mois.

Les dépôts des dossiers des lots 1 et 3 étant infructueux, ils ont été passés via une consultation spécifique.

Le lot 1, démolition et désamiantage a été attribué à la société Eurodem domicilié à BEAUVAIS (60000) pour un montant de 43 480.00 € H.T.

Le lot 3, couverture / zinguerie a été attribué à la société Poirier couverture, domicilié à TILLE (60000) pour un montant de 57 185.30 € H.T.

Décision n° 05/25

Un marché a été passé pour l'aménagement du Mail Nord avec les sociétés suivantes :

Lot 1 : VRD et Eclairage, attribué à la société Despierre, représentée par Monsieur Sébastien FOURNET, Directeur, dont le siège est situé à ENNERY (95300), 7 chemin de la Chapelle, pour un montant de 385 473,83 € H.T. Le délai d'exécution est de 9 mois.

Lot 2 : Espaces Verts, attribué à la société Design Parcs, représentée par Jean-Paul GLODT, Dirigeant, dont le siège est situé à PISCOP (95350), 2 route de la Forêt, pour un montant de 432 879,48 € H.T. Le délai d'exécution est de 9 mois.

Lot 3 : Fontainerie, attribué à la société Idverde, représentée par Alexandre ROUX, Dirigeant, dont le siège est situé à SAINT-OUEN-L'AUMONE (95310), 16 avenue du Vert Galant pour un montant de 80 710,438 € H.T. Le délai d'exécution est de 9 mois.

Décision n° 06/25

Un contrat de prestation a été passé avec l'association Evidence représentée par Monsieur Florian LOISY et Madame Alice LEBOVITS, Présidents, dont le siège social est situé à CHAUMONTEL (95270), 20 rue André Vassord, pour la Co organisation et l'animation des rencontres chorégraphiques le 8 février 2025 au Centre culturel Simone Signoret pour un montant de 600.00 € T.T.C

Décision n° 07/25

Un contrat de prestation a été passé avec l'association Kynlaus, représentée par Madame Maelle JOURNEAUX, Présidente, dont le siège social est situé à Paris (75007), 6 rue Ernest Psichari, pour une performance dans le cadre des rencontres chorégraphiques le 8 février 2025 au Centre culturel Simone Signoret pour un montant de 1 265.00 € T.T.C.

M. HUET demande concernant la décision n° 02/25, quel est le montant de participation moyen des familles après application du taux de subvention individualisé.

Mme THON répond que le prix sans la participation est de 928 € et que la commune prend en charge au moins 20 %. Le séjour était proposé à 742 € pour le tarif le plus haut et 185 € pour le plus bas.

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 9 décembre 2024

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le procès-verbal du Conseil municipal du 9 décembre 2024

Approuvé à l'unanimité

1. Débat d'Orientations Budgétaires 2025 – budget communal

Le Conseil municipal est invité, comme chaque année, à tenir son débat d'orientations budgétaires et ce afin de discuter des grandes orientations qui présideront à l'élaboration du prochain budget primitif de la commune.

Pour ce faire, le rapport d'orientations budgétaires est adressé aux conseillers en amont de la séance.

M. SEFERIAN rappelle que le rapport d'orientations budgétaires est un document qui doit permettre à chacun des conseillers municipaux de débattre sur les orientations prévues par la municipalité pour l'année 2025 et qu'il est composé de 3 parties. Une partie porte sur la situation internationale, économique et géopolitique, une deuxième partie sur la situation de l'Europe et de la France en particulier et la 3^{ème} partie constitue les orientations budgétaires de la ville pour l'année 2025. M. SEFERIAN rapporte que la presse et nos dirigeants parlent beaucoup de la situation internationale en particulier depuis l'élection du nouveau Président des Etats-Unis qui a une attitude qui déstabilise beaucoup les marchés et le fonctionnement de certains Etats. Concernant la géopolitique, il y a toujours le conflit en Europe, la guerre que mène la Russie contre l'Ukraine et ces deux éléments en particulier ont des conséquences économiques sur l'ensemble du globe mais sur l'Europe en particulier avec une stabilité relative des marchés. Il y a les marchés financiers, les bourses des différents pays concernés et les conséquences en matière d'inflation, de variation des fluides, pétrole, gaz Et toutes les conséquences que cela implique.

En France, il y a eu cette année un flottement au niveau de l'organisation de l'Etat qui au-delà de l'aspect politique au sens strict a eu des conséquences pour la préparation des budgets dans les collectivités locales puisque la loi de finances qui était habituellement votée en fin d'année précédente a été votée début février. Il y a eu des modifications importantes entre le premier projet de loi et celui qui a finalement été voté. Il a fallu travailler dans le flou et ce flou n'est pas tout à fait levé notamment en termes de réduction des ressources de l'Etat. Deux gouvernements ont travaillé sur le projet de loi de Finances. Celui de M. BARNIER qui avait prévu un retrait des dotations ou un prélèvement sur les ressources à hauteur de 14 milliards d'euros sur l'ensemble des collectivités locales, et la DGF était considérablement diminuée et le gouvernement de M. BAYROU qui a proposé une loi de finances qui a des conséquences un peu moins négatives mais qui reste difficile puisqu'il y aura 3 milliards ponctionnés sur les ressources des collectivités. Le prélèvement pour la commune devrait être autour de 7 000 €.

La situation de la commune s'améliore puisque cette année, l'épargne brute est en augmentation de 153 %. Il y avait 246 938 € en 2023 et en 2024, il y aura 626 917 € ce qui permet de dégager une épargne nette d'environ 181 000 €. Il y a eu des dépenses de fonctionnement maîtrisées ce qui a permis d'éviter l'effet ciseau, c'est-à-dire le moment où certaines collectivités se retrouvent avec plus de dépenses que de recettes. La situation reste tout à fait saine mais il faut rester prudent car les recettes ne cessent de diminuer du fait du contexte national et des décisions qui sont prises au niveau de l'Etat. La ville reste peu endettée, il y a une capacité de remboursement de la dette qui est inférieure à la moyenne de la strate. La commune n'a pas contracté d'emprunt depuis 2019 et cette année, il n'est pas prévu d'y recourir grâce à la capacité d'autofinancement qui augmente et qui va permettre de financer les projets d'investissement.

Pour le budget 2025, il y a un changement concernant la subvention de la ville au CCAS afin de permettre à ce service de prendre en charge les salaires de deux agents et d'une étudiante en alternance.

Le budget de fonctionnement de la commune devrait s'équilibrer avec celui des dépenses autour de 9 millions d'euros. La charge financière pour la rémunération des agents va être modifiée car la Caisse de retraite des personnes titulaires et stagiaires va augmenter cette année le prélèvement par rapport aux années précédentes. Le gouvernement a décidé d'une hausse cumulée de 12% sur les 4 années d'exercice à venir, et cette année l'augmentation s'élève à 3.5% ce qui occasionne un surcoût de 55 000 € pour la ville. Cette Caisse de retraite n'était pas en équilibre ce qui justifie qu'il faille rétablir les comptes et demander aux collectivités d'augmenter leur participation au financement. Les agents ne verront pas d'augmentation de leur propre cotisation, seuls les employeurs sont concernés mais cela ne donne pas de droits supplémentaires aux agents qui vont partir à la retraite.

Mme PENELOUX rapporte concernant la petite enfance, que le Relais Petite Enfance est le lieu d'accueil enfants-parents et que les agents participeront à la 12^{ème} édition de la semaine nationale de la Petite Enfance la semaine 17 au 21 mars. Ils proposeront des jeux et des ateliers qui sortent de l'ordinaire et il y aura une conférence sur le sommeil le 20 mars, un partenariat avec la bibliothèque le 21 mars. Les portes ouvertes du relais auront lieu le 5 avril pour les administrés ayant eu un refus de place en crèche. Des assistantes maternelles participeront à la fête de l'enfance le samedi 28 juin avec un parcours musical et en juillet, des accueils jeux seront proposés à l'extérieur. Concernant le multi-accueil, les agents participeront également à la semaine nationale de la Petite Enfance ce qui leur permettra de présenter de nouvelles activités aux enfants et de valoriser les différents partenariats en incluant les parents à des temps d'éveil. Tous les mardis, un atelier de motricité hebdomadaire est mis en place afin de proposer aux enfants d'âge moyen, grand de découvrir un parcours de motricité en partenariat avec le service des sports et d'échanger sur les pratiques autour de l'éveil corporel des jeunes enfants. Il y a des temps de lecture d'éveil à la nature et depuis plusieurs années, les professionnels proposent des promenades en forêt enfants-parents.

Mme THON poursuit en rapportant que pour le service enfance, tous les projets habituels ont été maintenus, aussi bien les séjours d'hiver que d'été. Les enfants du périscolaire participeront au Festival du Connétable avec différentes activités comme par exemple la création de chevaux en bâton. Un spectacle de danse sera organisé avec une association entre deux écoles le 7 juin et ce sera également la dernière année de l'atelier Demos avec l'organisation d'un concert à la Philharmonie de Paris le 21 juin. La journée des CM2 est reconduite.

M. MALLE rapporte concernant la jeunesse, qu'en octobre 2024 a été créé le Roundup City avec les villes d'Ezanville et Bouffémont. Plusieurs actions ont déjà eu lieu et la prochaine aura lieu le 4 avril dans les locaux de l'association Jeune et Engagé. Il s'agit d'une association créée par des juges d'instruction qui est déjà intervenue plusieurs fois dans les écoles. Ils ont recréé sur Domont, une gendarmerie, une cellule, un palais de justice et l'objectif est qu'avec 15 jeunes d'Ecouen, 15 jeunes d'Ezanville et 15 jeunes de Bouffémont et en partenariat avec la gendarmerie, on reconstitue, une scène de trafic de drogue. Les jeunes vont jouer une scène, la gendarmerie va procéder à des arrestations et faire tout le cheminement jusqu'au jugement dans les locaux. Un film sera fait sur cette animation et sera mis à disposition des villes qui le souhaitent. Une Webradio locale est en train d'être créée avec l'association Escal pour jouer le rôle de média et suivra l'arrestation jusqu'au procès.

M. BRIAND ajoute concernant les chantiers jeunes de 2025, qu'il y a eu 18 candidatures. 11 bourses pour le permis ont été retenues et 5 bourses pour le BAFA. Ces jeunes vont pouvoir intégrer l'équipe municipale afin d'effectuer différentes missions pour valider leur parcours boursier.

M. FAIVRE ajoute concernant le sport que le service continue ses actions pendant les temps scolaires pour les classes de grande section jusqu'au CM2 pour toutes les écoles de la ville ainsi que pour les centres de loisirs les mercredis et pendant les vacances scolaires. Lors des vacances, il est proposé aux enfants des mini-stages autour des modes de déplacements urbains, la circulation douce telle que le vélo, le skate, le roller et la trottinette. L'équipe d'animation sportive propose aussi des actions d'animations physiques et sportives à destination de jeunes de moins de 3 ans, en partenariat avec le relais Petite Enfance et le multi-Accueil. Au début du printemps, il y aura toujours les activités physiques et sportives organisées par des femmes pour des femmes. Dès le 28 juin, le service des sports ouvrira les terrasses d'été jusqu'au 12 juillet mais en raison de certains travaux, elles seront exceptionnellement délocalisées dans le parc Lemaire à proximité de la bibliothèque municipale.

Mme THON ajoute qu'il y aura également sur le temps scolaire, la réorganisation d'un cross qui avait été annulé au mois d'octobre avec un projet solidaire puisque le Secours Populaire sera présent et il sera proposé d'amener des produits scolaires, des produits d'hygiène ou alimentaires.

M. SELOSSE fait un aparté et confirme son souhait d'arrêter ses missions d'adjoint.

Il rapporte concernant les travaux de voirie que les membres de la majorité vont continuer à gérer les problématiques de certaines rues qui sont assez compliquées à gérer. Des travaux pour un montant d'environ 200 000 € vont être engagés le long du stade de l'avenue Foch pour créer un stationnement longitudinal pour la sécurité des piétons. Des subventions vont être cherchées auprès du Département et de la Communauté d'Agglomération. Des travaux sont également en cours pour la réhabilitation du Centre Technique Municipal pour un montant de 900 000 € avec l'aide de la Région dans le cadre du contrat d'aménagement régional. Un budget de 150 000 € est prévu pour continuer d'entretenir l'ensemble des bâtiments communaux et un marché de performance énergétique d'environ 1 200 000 € a été passé sur 6 ans pour moderniser tout le système d'éclairage public.

Mme JUELLE ajoute que le rapport d'orientation budgétaire permet de parler et de travailler conjointement sur des projets qui correspondent aux engagements fait lors de la campagne municipale. C'est l'occasion de voir se réaliser certains projets comme le réaménagement du Mail Nord et la création des jardins partagés. Il est envisagé de faire une campagne de plantation d'arbres après une étude phytosanitaire des arbres existants. Un plan d'aménagement végétalisé des cours d'école est également envisagé. 3 entreprises ont été retenues pour le réaménagement du Mail et la création de jardins partagés, elles ont commencé à réaménager le fond de la parcelle le 17 mars et devraient terminer les travaux vers le mois d'octobre. Une réunion aura lieu prochainement avec les futurs jardiniers qui se constitueront en association.

M. WALQUENART rapporte qu'en matière de développement économique, le marché mensuel de producteurs locaux est maintenu. Une étude de commerces et de stratégie a été lancée en février dans le cadre de la nouvelle stratégie intercommunale des commerces et de l'artisanat de la CARPF. Cette étude va permettre de comprendre ce qui se passe en matière de commerce sur la ville. Une restitution de cette étude sera faite quand elle sera terminée. Il y a plusieurs étapes, des personnes à interviewer, un

questionnaire en face à face et un sur les réseaux sociaux. Cette étude est financée en grande partie par la CARPF (sur 20 500 €, 4 000 € sont à la charge de la commune).

Une piste cyclable est en projet pour l'année prochaine qui ira du Mesnil-Aubry jusqu'à Ecouen. Pour le moment le financement n'est pas évalué mais 70% seront pris par la Région, 10 % normalement par la CARPF et le reste par les communes. L'ancien local de Véolia rue Paul Lorillon a été loué à une association qui s'appelle IMAJ (Initiatives Multiples d'Actions auprès des Jeunes), il s'agit d'une association d'insertion par l'activité économique. Ils partagent actuellement les locaux avec les services techniques mais occuperont l'ensemble du bâtiment à la fin des travaux du CTM. Cette location rapportera 5 500 € par mois à la commune.

Mme ICHALENE rapporte, concernant la culture, qu'il y aura cette année le Festival du Connétable qui mettra à l'honneur des personnages historiques d'Ecouen. L'offre culturelle qui est engagée depuis plusieurs années sera revisitée en améliorant dans et hors les murs pour démocratiser l'accès à la culture pour tendre et réduire les inégalités sociales. Concernant les événements, il y a eu les rencontres chorégraphiques et il est envisagé de revisiter l'ouverture de la saison culturelle, les Journées Européennes du Patrimoine et la fête de la musique. Les terrasses d'été au Mail et au Manoir des Tourelles seront maintenues ainsi que la fête de fin d'année au centre-ville et le programme d'animation au Manoir avec notamment la galerie d'art. Concernant le volet médiation, les actions autour du livre seront maintenues à la bibliothèque. Côté tourisme, il y aura une reconduction des actions touristiques comme les balades contées ou les balades méditatives. Dans un contexte budgétaire contraint, les liens seront renforcés avec la CARPF qui accompagne la commune sur des spectacles, des parcours de médiation culturelle pour les enfants avec des dispositifs comme DEMOS par exemple.

M. BARBELANE rapporte, concernant la communication, que les membres de la majorité vont poursuivre le travail qui a été engagé par rapport aux vœux institutionnels mis en place précédemment. Sera également poursuivie la concertation publique avec des réunions publiques et des permanences dans et hors les murs. La signalétique va continuer d'être améliorée pour permettre de mieux flécher l'emplacement des différents équipements et commerces. La digitalisation va continuer dans une certaine mesure afin d'éviter l'impact carbone avec des impressions papier. Il est également envisagé de remplacer les panneaux informatifs électroniques qui sont devenus obsolètes, peu attractifs et difficiles d'utilisation.

M. SEFERIAN rappelle que pour financer tous ces projets de dépenses structurants pour la commune, il faut des recettes en face qui doivent s'équilibrer autour de 9 millions d'euros.

Mme le Maire ajoute que la location des logements et des divers locaux rapporte 410 000 €, les prestations de services périscolaires environ 370 000 €. Le Conseil communautaire de la CARPF a validé une revalorisation de l'attribution de compensation aux communes ainsi qu'une augmentation de l'enveloppe dédiée au fond de concours pour un montant de 2 450 000 €.

M. SEFERIAN poursuit en précisant qu'il y a une erreur dans le titre de la section d'investissement. L'addition des dépenses s'élève à près de 5 millions et non 3.

Mme JUELLE ajoute que l'un des points intéressants dans la section investissement est la signature du contrat d'aménagement régional qui a été validé en 2024 et signé en 2025. Ce contrat concernait les projets de réaménagement du Mail Nord et la création de jardins partagés pour 1 350 000 € et la

réhabilitation du Centre Technique Municipal pour 830 000 € avec des subventions à hauteur de 900 000 € pour la région et 484 000 € pour le Département. Un programme d'embellissement des entrées de ville est prévu avec notamment le fleurissement des ronds-points.

M. HUET remercie les membres du Conseil pour cette présentation et ajoute que le document était clair et répondait à sa demande initiale. Il souligne que l'épargne de gestion s'est améliorée mais partage la position de prudence des membres de la majorité. M. HUET trouve qu'il y a de grandes orientations très intéressantes dans le rapport et qu'avec son groupe, ils sont d'accord sur beaucoup d'entre elles, même s'il y a toujours celles avec lesquelles il est moins favorable. Il ajoute que la plupart des grandes orientations dépasseront le stade du rapport et seront réalisées car les fins de mandat sont propices à l'aboutissement et la concrétisation des projets et heureusement qu'il y a les subventions pour réaliser les projets en investissement.

Concernant le fonctionnement et le transfert de charge de personnel vers CCAS, M. HUET demande pourquoi cela n'a pas été fait avant et qu'est-ce qui a déclenché cette décision. La rémunération du personnel va être compensée par une subvention mais on ne peut pas garantir que dans les années à venir, la subvention suive les augmentations de rémunération car il y a beaucoup d'aléas en matière de masse salariale. Il ajoute qu'il trouve qu'il serait intéressant d'avoir un point plus précis sur les actions du CCAS lors d'un Conseil municipal. Il demande également à avoir le ROB après qu'il soit voté et suggère que le rapport d'activité annuel du CCAS, soit examiné par les membres du Conseil municipal comme c'est le cas pour le rapport d'activité de la Communauté d'Agglomération.

Mme le Maire répond que le service du CCAS a été professionnalisé avec l'embauche d'un travailleur social ce qui apporte des changements. Le fait de basculer les agents au niveau du CCAS permet d'obtenir des subventions même si elles ne sont pas pérennes.

M. SEFERIAN précise qu'il y a 2 types de subventions dont celle que le Conseil municipal accorde au CCAS et qui permet de rémunérer les agents. Le CCAS en tant qu'établissement autonome a droit à des subventions complémentaires pour porter ses projets mais pas pour financer des agents.

M. HUET demande ce que signifie la professionnalisation du CCAS car il avait le sentiment qu'il y avait déjà du personnel professionnel.

Mme DE MIL répond que l'ancienne responsable du CCAS n'était pas travailleur social. Elle gérait très bien ses missions mais elle n'était pas professionnelle par rapport à toutes instances comme par exemple la CAF. La nouvelle responsable fait un travail de fond, elle est plus habilitée pour aller chercher des subventions auprès des organismes.

Mme le Maire ajoute que le service a été renforcé avec l'arrivée d'une alternante et un agent est maintenant à plein temps dans le service.

Mme DE MIL précise qu'il est important de créer un lien social via le thé dansant, les voyages ou la remise des colis des seniors. Il devrait y avoir 300 personnes au banquet des seniors et ces moments permettent aux agents de communiquer avec les gens, que les administrés parlent entre eux et révèlent des gros soucis d'isolement ou des problèmes financiers.

M. HUET dit, concernant les travaux et le cadre de vie, que l'aménagement du stationnement aux abords du gymnase Jean Bullant est une bonne nouvelle car il était dangereux et attendu depuis plusieurs années. Il a été évoqué dans le ROB une possible subvention de 15% demandé au Conseil départemental mais cela ne devrait pas les étonner de recevoir cette demande car il y en a sûrement déjà eu concernant l'aménagement de ce secteur. M. HUET ajoute concernant l'aménagement paysager du Mail qu'il était indiqué le début des travaux pour le 17 mars alors qu'ils ont déjà commencé par l'arrachage de la dernière haie et des derniers arbres du secteur.

Mme JUMELLE répond qu'il y a un panneau d'information et que les travaux ont commencé le 17 février pour l'installation du chantier. Ça a commencé par la friche non entretenue dans laquelle il y avait des barbelés, des pneus et des tôles car il fallait commencer par tout nettoyer. Ce projet d'aménagement du Mail a été réalisé avec l'accompagnement du CAUE et a été présenté en réunion publique. Il y a eu une visite guidée et des discussions en commission car ce projet est important pour les membres de la majorité. Ce projet a été détaillé, présenté et argumenté, et il est normal de nettoyer pour pouvoir faire les travaux d'aménagement qui sont nécessaires. Les travaux ont commencé dès le 17 février afin d'éviter les problématiques de nids d'oiseau. Les 2 nids qui se trouvaient dans les arbres étaient vides. Mme JUMELLE ajoute que lorsqu'un arbre est enlevé, 2 sont plantés. L'aménagement paysager sera très vert avec des fleurs, des plantes, des arbustes et des arbres mais la mise en place de travaux est quelque chose de complexe, les 3 entreprises vont devoir caler leur agenda par rapport à leurs différents chantiers.

M. SEFERIAN dit qu'en ce qui concerne le parking et le financement du Département, qu'il ne s'agit pas d'une voie départementale donc la charge relève de la ville. Il s'agit d'un projet communal qui peut être financé sur des fonds propres mais puisqu'il existe la possibilité d'avoir une aide du Département, il faut essayer de monter un dossier pour l'obtenir.

M. HUET demande concernant le développement économique s'il y a déjà eu dans le passé une étude sur les commerces comme celle qui est prévue. Il demande si l'étude pourra répondre à la question de ce qu'il faut faire en matière d'environnement dans la ville, d'urbanisme ou structuration du centre-ville, de restructuration pour favoriser le commerce. M. HUET a l'impression que l'étude est beaucoup plus restreinte alors qu'il serait intéressant d'en avoir une qui porte une réflexion sur un environnement plus favorable aux commerces que ce soit en termes d'aménagement, de stationnements, d'urbanisme ou de logement. Il demande si cette étude est réalisée par la CARPF et directement faite par la communauté d'agglomération ou si c'est via un cabinet, est-ce que c'est la ville qui le choisit ou la CARPF.

M. HUET poursuit en disant que la voie verte cyclable est inscrite dans la partie développement économique mais c'est également un projet régional. Comme il est mentionné des coûts éventuels pendant la phase de travaux, il demande en quoi ils pourraient consister.

M. WALQUENART répond concernant l'étude qu'il n'y a jamais eu à sa connaissance d'études sur la stratégie commerciale de la ville. Il ajoute que cette étude ne concerne pas uniquement le centre-ville mais l'ensemble des commerces de la ville. Les résultats devraient permettre d'avoir une vision claire sur les commerces qui pourraient s'installer sur la ville. Il y a eu des tentatives qui n'ont pas forcément fonctionné donc il est important d'être appuyé par des professionnels sur cette question. M. WALQUENART confirme que cette étude est faite par un cabinet extérieur, financée par la CARPF mais choisie par la ville.

M. HUET demande si l'étude pourrait porter sur la création d'un environnement favorable aux commerces. Les charges augmentent et il faut faire plus de volume pour rentabiliser comme on peut le voir avec les grosses boulangeries. Il faut des endroits accessibles avec plusieurs stationnements. Il demande si les locaux de la boulangerie devant la mairie ont été aménagés de façon fonctionnelle car il s'agit d'un vieux bâtiment. Il aurait fallu prévoir dans le secteur de renouvellement urbain, la création d'un ensemble neuf avec des logements et surtout des locaux commerciaux fonctionnels comme ce qui avait été fait en face de l'église. M. HUET demande si le périmètre de l'étude actuelle n'est pas trop restreint et s'il ne faudrait pas plutôt une étude qui porte sur l'urbanisme dans un sens favorable au commerce.

M. WALQUENART répond que dans l'étude, l'accent sera mis sur les places de stationnement.

Mme le Maire ajoute qu'il y a effectivement un secteur de renouvellement urbain qui est en train de se monter dans la rue du Maréchal Leclerc avec des appartements et des commerces en dessous. L'enquête publique va démarrer le 1er avril.

M. HUET répond que ce projet n'est pas du renforcement du centre-ville.

Mme le Maire répond que c'est difficile à faire dans un centre-ville historique à cause de la circulation et du stationnement.

M. WALQUENART ajoute que le commerce ne concerne pas uniquement le centre-ville. Cette étude sera globale et non exclusivement sur le centre-ville.

Mme JUMELLE précise que cette étude va permettre de consulter les habitants et les différents acteurs qui accompagnent la ville. Les membres de la majorité ont une vision de ce qu'ils aimeraient mais il y a des contraintes et cette étude va permettre de prendre la distance nécessaire pour pouvoir prendre des décisions plus avisées.

M. WALQUENART répond concernant le projet de la piste cyclable qu'il y a un projet régional qui s'appelait avant le RER vélo qui devait s'arrêter au Mesnil Aubry et qui va finalement s'arrêter à Ecouen pour des questions d'accès. Le financement du RER vélo est intégralement opéré par la région mais les autres projets cyclables sont financés à 70%. Ce sont 2 projets différents qui auront forcément une relation à un moment ou à un autre.

M. HUET dit concernant la culture qu'il fait presque chaque année la proposition de faire des acquisitions de tableaux de peintres d'Ecouen. Il ajoute qu'il y a actuellement une opportunité.

Mme ICHALENE répond qu'elle a un rendez-vous téléphonique à ce sujet avec l'Ecole des peintres. Il faudra faire évaluer le tableau et voir s'il peut rentrer dans le budget.

M. HUET dit concernant le marché de performance énergétique dans la partie investissement que ce marché engage des dépenses. Il pensait que le principe d'un marché comme celui-là était un partage de recettes entre une entreprise qui s'occupe de la gestion des éclairages et donc un partage des économies d'électricité entre l'entreprise et la commune.

M. SEFERIAN répond que M. HUET confond peut-être avec le partenariat public-privé. La ville n'a pas souhaité y participer et les villes qui l'ont fait regrettent actuellement car les promesses qui étaient faites

de partage de recettes ou d'économie entre l'entreprise et la ville ne fonctionnent pas. Les industriels déclarent pratiquement systématiquement un déficit d'exploitation qui au mieux ne coûte rien à la ville ou au pire, la ville doit indemniser l'entreprise pour compenser ses pertes.

M. SELOSSE ajoute que dans le contrat de performance énergétique, il y a une obligation de réussite de la société. Toutes les ampoules seront changées par des LED, il n'y aura pas restitution d'argent car il s'agit d'une économie d'énergie dans l'investissement.

M. HUET dit que Mme le Maire avait proposé d'organiser une réunion sur ce sujet au moment de la préparation du marché parce qu'il avait évoqué le problème de la pollution lumineuse lorsqu'il y avait eu la remise en lumière sous tous les candélabres.

Mme le Maire répond qu'elle va essayer d'organiser une réunion.

M. HUET demande concernant la taxe sur les déchets stockés dans les recettes, où en est l'étude qui était destinée à revoir le partage entre les communes.

Mme le Maire répond qu'elle n'a toujours pas le résultat de cette étude. Il y avait la possibilité d'une augmentation de taxes de 1.50 à 2 % mais la répartition n'est pas encore évaluée.

M. HUET demande s'il y a un délai pour la fin d'étude.

Mme le Maire répond qu'elle va se renseigner auprès du Maire du Plessis-Gassot qui est en charge du dossier.

Le Conseil municipal prend acte à l'unanimité de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires.

2. Acomptes de subvention aux associations

Les associations Ecouennaises qui emploient du personnel ont besoin de trésorerie, pour leur bon fonctionnement, dès le début de l'année civile, afin notamment de payer les salaires des permanents, en attendant le vote du budget primitif 2025.

Par conséquent, il est proposé de verser aux associations suivantes les acomptes correspondant aux 2/3 de la subvention versée en 2024 :

	Subvention 2024	Acompte 2025
Escale	85 500 €	57 000 €
FC Ecouen	24 800 €	16 533 €
USEE	26 600 €	17 733 €

A qui le tour ?	41 580 €	27 720 €
Théâtre de la Vallée	24 200 €	16 133 €

Ces montants seront déduits des subventions attribuées au titre de l'exercice 2025.

Délibération approuvée à l'unanimité

3. Subvention exceptionnelle pour Mayotte

A la suite du passage du cyclone CHIDO à Mayotte les 13 et 14 décembre dernier, le plus dévastateur enregistré sur l'archipel depuis 90 ans, Mayotte vit une tragédie exceptionnelle. Les conséquences humaines, sanitaires et matérielles sont catastrophiques et durables.

Le 16 décembre dernier, le Bureau de l'Association des Maires de France (AMF) a manifesté sa solidarité envers les habitants et les élus du 101^{ème} département français.

L'urgence est le secours aux victimes, la fourniture de biens essentiels, le déblaiement et le rétablissement des infrastructures d'importance vitale. L'AMF a ainsi appelé les communes et intercommunalités de France métropolitaine et d'outre-mer à apporter un soutien financier aux opérations d'urgence déployées.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune d'Ecouen tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Il est ainsi proposé aux membres du Conseil municipal de voter, à titre exceptionnel, le versement d'une subvention de 7 200 €, soit 1€ par habitant, en soutien aux victimes via le Secours Populaire.

Délibération approuvée à l'unanimité

4. Révision de l'attribution de compensation

Conformément au nouveau pacte financier et fiscal de solidarité adopté le 18 décembre 2024, il a été acté une majoration de 5 M€ de l'attribution de compensation définitive 2024, par le Conseil Communautaire de la CARPF.

Par ailleurs, en application de ce nouveau pacte, il convient également d'intégrer dans l'attribution de compensation le montant de dotation de solidarité communautaire nouvellement attribué à la commune de Louvres, comme c'est le cas pour les communes de Fosses et de Villeparisis.

Enfin, la somme de 626 178,50 € est ajoutée au titre du seul exercice 2025, afin de rembourser à la commune de Villeparisis le solde de l'achat d'un terrain destiné à la construction d'un lycée (conformément à la délibération adoptée par le conseil communautaire du 7 novembre 2024).

Au final cette révision atteint donc la somme de 5 963 194,48 € et s'ajoute au montant prévisionnel 2025 des attributions de compensation, ce qui la porte à 119 467 676,53 € avant prise en compte du rapport à venir de la CLETC.

Pour mémoire, trois conditions de forme doivent être réunies afin de mettre en œuvre une révision libre des attributions de compensation (*article 1609 nonies C du Code général des impôts*) :

- « une délibération à la majorité des deux tiers du conseil communautaire sur le montant révisé de l'AC ;
- que chaque commune intéressée délibère à la majorité simple sur ce même montant révisé d'AC ;
- que cette délibération vise le dernier rapport élaboré par la CLECT ».

Chaque commune doit donc individuellement approuver la révision de son attribution de compensation.

Pour information, l'attribution de compensation attribuée à la commune d'Ecouen s'élevait en 2024 à 2 361 718 €. La majoration s'élève à 88 645,93 €, portant la prévision 2025 à 2 450 363,93 €.

Délibération approuvée à l'unanimité

5. Modification du tableau des effectifs – Création de postes

Il est nécessaire de créer 10 postes à temps complet au titre d'avancement de grade d'agents éligibles, dû à leur ancienneté et conformément aux règles statutaires de la fonction publique territoriale :

- 3 postes adjoint technique principal de 1^{ère} classe
- 1 poste adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- 1 poste rédacteur principal de 1^{ère} classe
- 1 poste adjoint patrimoine principal de 1^{ère} classe
- 1 poste agent social principal de 1^{ère} classe
- 1 poste adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe
- 1 poste auxiliaire puériculture de classe supérieure
- 1 poste éducateur de jeunes enfants classe exceptionnelle

Afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité des services enfance et petite enfance, l'autorité territoriale peut recruter des agents non titulaires pour pourvoir des emplois non permanents.

Aussi, pour assurer le bon fonctionnement des services enfance et petite enfance, il est proposé en outre au Conseil Municipal de créer 3 postes pour un accroissement temporaire d'activité dans les grades suivants :

- 1 adjoint administratif
- 1 adjoint d'animation
- 1 agent social

Madame le Maire propose enfin de créer 1 emploi dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : agent administratif
- Durée du contrat : 10 mois
- Durée hebdomadaire de travail : 38 h
- Rémunération : SMIC + 5 % à + 45 %

Cela permettra de garantir une plus grande flexibilité dans le recrutement et d'adapter les besoins de la collectivité au profil des candidats.

Il est demandé au Conseil municipal d'inscrire ces demandes de créations de poste au tableau des effectifs.

Délibération approuvée à l'unanimité

Questions diverses

Question orale de M. HUET concernant l'avenir possible des locaux de l'actuel IME.

Mme le Maire répond que l'IME appartient à Entr'aide universitaire et non à la Mairie. Le nouvel IME ouvrira ses portes en septembre mais on ne sait pas ce qu'ils vont faire des anciens locaux. Il y a eu une visite car les responsables d'Entr'aide universitaire pensaient que la commune serait intéressée pour les racheter afin de créer une maison de l'enfance mais ce n'est pas adapté et c'est énergivore donc les membres de la majorité ne souhaitent pas le faire.

Mme de MIL confirme que les locaux seront mis à la vente.

Mme le Maire ajoute que s'il doit y avoir un projet de maison de l'enfance, il serait plus intéressant de construire des locaux neufs et adaptés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h36.

Le secrétaire de séance
Dominique MENIR

Le Maire
Catherine DELPRAT

